



Constuction maison + terrain

Par Marilaure

Bonjour,

Il y a 6 mois (février 2021), nous avons signé un contrat de construction avec un constructeur qui nous proposait également un terrain par le biais d'un lotisseur partenaire.

Depuis juin nous n'avons de nouvelles ni du constructeur, ni du lotisseur.

Le contrat prévoit un délai maximum de 18 mois à compter de la signature pour la livraison de la maison.

Nous n'avons pas encore acheté le terrain et si je calcule bien, dans le meilleur des cas, si nous signons le compromis en septembre, nous serons propriétaires du terrain en novembre/décembre.

La construction ne pourrait pas débuter avant janvier/février (au mieux !), il restera donc 6 mois au constructeur pour faire la maison...

Si en plus on tient compte des allongements de délai d'approvisionnement des matériaux, c'est mission impossible.

A ce stade, si nous annulons le contrat de construction quelles seraient les conséquences ?

Par ESP

Bonjour

Avez vous eu un contact avec le lotisseur ?

Par Marilaure

Non aucun contact.